

Un expéditeur généreux !

Jean-Jacques RABINEAU

" PIÈCE DU MOIS " DU 10 NOVEMBRE 2018

Parti de l'Ain pour le Loiret, ce pli, affranchi à l'aide de neuf TVP LP 20 g rouges (avec grammage) et oblitérés par l'empreinte de la MTI-GF de St Priest (PIC Ain-Rhône avec code ROC 37845A) le 2 août 2018 est semble-t-il largement sur affranchi !



En effet, dans le tarif du 1er janvier 2018, le 5e échelon de poids (500 g à 3 kg) de la lettre prioritaire n'impose que huit TVP. D'ailleurs un tel poids de documents n'aurait pas pu être inséré dans cette enveloppe !

Nous découvrons un début d'explication en constatant que le 2e TVP, en haut et à droite de l'enveloppe, possède une marge datée du 17.10.2017 et que ces TVP sont avec grammage alors que ce dernier est supprimé depuis le 1er janvier 2016.

Détail du 2e TVP daté.



Tirages des carnets de guichet Marianne de Ciappa rouges

- juin 2017 : TVP normalement sans grammage
- septembre 2017 : TVP par erreur avec grammage
- octobre 2017 : TVP toujours par erreur avec grammage
- novembre 2017 : TVP de nouveau sans grammage.

Le conducteur de la presse RGR-2 a repris, par erreur, un cylindre avec grammage !

Les 4 tirages en carnets datés.

L'explication est simple ! Le pli pèse certainement 180 g et l'expéditeur a considéré le grammage indiqué sur les TVP : $9 \times 20 \text{ g} = 180 \text{ g}$. L'affranchissement à l'aide de 4 TVP aurait suffi ! Cet expéditeur fut bien involontairement généreux !